



Séance : 13 octobre 2025
Numéro : 4
Objet : Participation Aveyron
Innovation 2024-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-cinq,
Le treize octobre,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 2 octobre 2025, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 26.
13 membres présents, 2 membres représentés, 11 membres absents.

Membres présents : Roland AYGALLENQ, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Paul MARTY, Jean-Michel REYNES, Anne-Claire SOLIER.

Membres représentés : Valérie ABADIE-ROQUES, Michel ARTUS.

Membres absents : Anne CALMELS, Anne-Marie CONSTANTS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Pierre GRIMAL, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Thierry SERIN, Eric TRANNOIS, Jean-François VIDAL.

Madame Florence CAYLA est nommée secrétaire.

Vu la convention constitutive du GIP « Agence départementale de l'innovation, du numérique et de l'énergie » approuvée par arrêté préfectoral du 28 juillet 2023 ;
Vu le décret 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration du Groupement du 27 juin 2025 ;
Vu la délibération de l'Assemblée Générale du Groupement du 27 juin 2025 ;
Vu la délibération 20250707_8 du SMICA portant évolutions d'Aveyron Innovation,
Vu l'avenant à la convention constitutive d'Aveyron Innovation,

Monsieur le Président rappelle que l'avenant à la convention constitutive du GIP prévoyait une évolution des participations des membres fondateurs comme suit :

- 70% pour le Conseil Départemental de l'Aveyron ;
- 25% pour le SIEDA ;
- 5% pour le SMICA.

Dans le même temps, il rappelle que ces évolutions ont été accompagnées d'un transfert de la compétence inclusion numérique et du retour de l'agent qui était mis à disposition du GIP par le SMICA sur ces questions.

Dans le cadre de cette compétence d'inclusion numérique, Aveyron Innovation a bénéficié d'un financement de la part de l'ANCT dans le cadre du déploiement de la feuille de route départementale du Programme national « France Numérique Ensemble ».

La compétence ayant été transférée au SMICA, ce financement doit être de la même manière transmis au SMICA, désormais acteur départemental compétent en la matière.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

APPROUVE le transfert du financement France Numérique Ensemble
AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président du SMICA

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL